

Article R4462-12 du Code du travail - Risque pyrotechnique : installations et transport

Date de mise à jour : 27 Mars 2024

Notre analyse

A l'intérieur d'une même enceinte pyrotechnique, l'employeur doit distinguer différentes installations pyrotechniques selon les activités pyrotechniques qui y sont exercées : expérimentation, fabrication, manipulation, destruction, conservation...

Il toutefois possible de regrouper certaines activités pyrotechniques dans un même bâtiment lorsque les deux conditions ci-dessous sont réunies :

- le regroupement des installations permet de réduire le nombre de travailleurs exposés,
- l'étude de sécurité démontre que les travailleurs exposés ne courent pas plus de risque que si les installations étaient distinctes.

Article R4462-12 du Code du travail - Risque pyrotechnique : installations et transport

I. - A l'intérieur de l'enceinte pyrotechnique, des installations pyrotechniques distinctes sont prévues pour :

- 1° L'étude, l'expérimentation et le contrôle des substances ou des objets explosifs ;
- 2° La fabrication et la manipulation des objets explosifs ;
- 3° La fabrication et la manipulation des substances explosives ;
- 4° La destruction des substances ou des objets explosifs ;
- 5° La conservation des substances ou des objets explosifs, à l'exception du stockage des quantités nécessaires aux fabrications en cours.

II. - Toutefois, la fabrication ou le contrôle d'objets explosifs peuvent être effectués dans les mêmes bâtiments que la fabrication des substances explosives sous les deux conditions suivantes :

- 1° La disposition des installations permet de réduire le nombre des travailleurs exposés au risque pyrotechnique, notamment en évitant des stockages ou des manutentions intermédiaires ;
- 2° L'étude de sécurité montre que le risque pyrotechnique auquel chaque travailleur est individuellement exposé n'est pas plus élevé que si les deux catégories d'installations se trouvaient dans des bâtiments distincts.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Risque pyrotechnique et exposition des travailleurs : une note disponible

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Activités sécurité pyrotechnique - DGA

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Activités pyrotechniques : prescriptions relatives à la sécurité des travailleurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Feu, substances inflammables, matières explosives, les risques d'incendie et d'explosion dans le BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)